

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le **25 septembre 2023 à 18 h 30**, salle du conseil municipal en mairie.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2023.

Affaires communales

Affaires financières :

1. Versement de la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS).
2. Instauration de la majoration, taxe habitation sur les résidences secondaires.
3. Fixation du forfait communal.
4. Fonds de concours pour la piscine de Saint Béat.
5. Tarifs des cimetières.
6. Convention de compensation des frais avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et le collège pour la préparation des repas.
7. Mandat spécial au maire pour le congrès de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Affaires générales :

8. Régime des délégations.
9. Désignation d'un nouveau membre au conseil d'exploitation de la régie du golf.
10. Désignation des délégués au syndicat mixte Haute-Garonne Environnement.
11. Désignation de représentants de la commune aux instances de l'Agence France Locale (AFL).
12. Désignation du délégué local des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
13. Convention de mise à disposition de locaux de l'école maternelle « Les Eterlous » à la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG) dans le cadre de sa compétence extra-scolaire.
14. Convention de mise à disposition de locaux de l'école élémentaire « Les Isards » à la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG) dans le cadre de sa compétence extra-scolaire.
15. Délégation de Service Public pour le Casino.

Ressources humaines :

16. Réactualisation de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
17. Majoration des indemnités aux élus.
18. Indemnités de fonction allouées aux élus, répartition de l'enveloppe.
19. Formation des élus.
20. Actualisation du tableau des emplois permanents et création d'un poste.
21. Désignation d'un référent déontologue.
22. Remboursement des frais réels de repas.

Aménagement du territoire :

23. Permis d'aménager cynodrome : Vente des parcelles de terrain à la clinique Saint Exupéry suite au déclassement du domaine public.
24. Permis d'aménager cynodrome : Cession à l'euro symbolique des parcelles de terrain à la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises (CCPHG) pour la création de la maison de santé suite au déclassement du domaine public.
25. Permis d'aménager cynodrome : demande de subvention des travaux d'urbanisation.
26. Vente d'une partie d'un terrain cadastré section AC n° 261, situé allée du corps FRANC POMIES, appartenant à la commune de Bagnères de Luchon à la SCI BERNI.
27. Projet Territoire Garonne Amont : convention d'accès et d'utilisation au site.
28. Approbation des 8 sites de compostage collectif sur la commune de Bagnères-de-Luchon.
29. ONF : coupe de bois 2024.
30. Questions diverses.

Bagnères de Luchon, le 20 septembre 2023,
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Didier LE PAGE.

